

DECISION DU PRESIDENT

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

DECISION N°001_22_DP_CIAS

OBJET : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ
« LOCATION LONGUE DURÉE DE 4 VÉHICULES
FRIGORIFIQUES POUR LE SERVICE DE PORTAGE
DE REPAS À DOMICILE »**

Vu les articles R.123-21 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale autorisant les délégations de pouvoirs du conseil d'administration au Président.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2123-1 relatif à la procédure adaptée.

Vu la délibération n° 2020_26AOUT_04 du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche du 26 août 2020, donnant délégation de pouvoir au président pour :

2. la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à [.....].

Considérant que, à l'issue d'une publicité et d'une mise en concurrence, deux candidats ont déposé un pli pour le marché public intitulé « location longue durée de 4 véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas ».

Considérant la proposition de classement des offres et d'attribution du marché public exposée lors la commission informelle du 18 mai 2022 suite à l'analyse des offres.

Considérant que ladite proposition place en 1^{ère} position l'offre de la société PETIT FORESTIER LOCATION, pour un montant de 163 920,00 € HT, comprenant l'offre de base et l'option n° 3

Considérant l'avis favorable de la commission informelle pour une attribution du marché public intitulé « location longue durée de 4 véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas » à la société PETIT FORESTIER LOCATION.

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre

Ardèche :

- **approuve** le classement des offres du marché public intitulé « location longue durée de 4 véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas »
- **attribue** le marché intitulé « location longue durée de 4 véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas » à la société PETIT FORESTIER LOCATION, pour un montant de 163 920 € HT comprenant l'offre de base et l'option n°3.
- **signe** ledit marché pour un montant de 163 920,00 € HT comprenant l'offre de base et l'option n°3, pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification.
- **dit** que les crédits d'un montant sont inscrits au compte 6135 du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.

A Privas, le 13/07/2022

Par délégation du conseil d'administration,
Le Président,
François ARSAC



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Date d'affichage de la présente décision : 19/07/2022

Date de fin d'affichage de la présente décision : 20/08/2022